

## CONSEIL COMMUNAL NORD

### COMPTE-RENDU RÉUNION RESTREINTE DU 10 SEPTEMBRE 2019

#### **Projets du budget participatif 2019**

- Dans le cadre du budget participatif 2019, un projet a été déposé visant la création d'une mare naturelle dans le Parc Triaire. Ce projet ayant un impact sur le voisinage, le nouveau règlement voté par le Conseil Municipal en juillet 2019 préconise une information et un débat en Conseil Communal.

Les services techniques ont étudié la faisabilité de celui-ci et ont consulté la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) afin d'obtenir les préconisations d'une telle réalisation.

La création de la mare nécessite des travaux de terrassement ainsi qu'une alimentation en eau de manière naturelle. Au regard de l'ensemble des contraintes techniques, les services considèrent qu'ils ne sont pas prêts pour réaliser un tel aménagement et surtout pour l'entretenir.

Madame CHADEBOST, adjointe déléguée aux espaces verts, recommande de prendre le temps sur ce dossier et de continuer à travailler afin de le faire aboutir.

Bien entendu, il est acté le principe que l'association Le Jardin de la Passerelle, porteur de l'initiative, soit associée à la réflexion avec les services.

- Deux projets d'aménagement sur les quartiers Nord ont également été proposés : il s'agit d'une balançoire et de tables de pique-nique dans le parc Triaire et d'une aire de jeux d'enfants devant la Place Mozart.

Les conseillers communaux sont consultés et émettent un avis favorable à ces deux idées. Un questionnaire de consultation va être adressé aux riverains immédiats pour connaître leurs avis sur la réalisation de tels projets.

#### **Présentation du plan potelets**

- Rue Jean-Jacques Rousseau : il n'est pas possible d'en implanter dans le virage pour des raisons de sécurité.

- Rue des Anciens Talus : idem

- Concernant le square Felhmann, il est décidé de reporter leur installation après les conclusions qui seront rendues dans le cadre du projet de requalification de l'espace Felhmann / Place Aristide Briand.

- Rue Emile Zola : il est demandé 4 potelets mais il n'est pas possible de les installer en raison de la présence de réseaux dans le sous-sol. Les conseillers communaux suggèrent donc la pose d'un bac à végétaux pour empêcher le stationnement sur le trottoir.

## **Questions diverses**

- Le site de la salle de sports Boris Diaw est désormais équipé de deux caméras de vidéoprotection. Ce dispositif est bien perçu par certains conseillers qui constatent une amélioration de la tranquillité du voisinage. Selon eux, une caméra supplémentaire en direction de la salle du comité de quartier permettrait de résorber la totalité des nuisances.
  
- Une nouvelle fois, il est signalé l'état déplorable de l'accès au Parc Triaire, côté impasse Sainte-Marie. Il est demandé une intervention des services de la Ville.
  
- Il est demandé que le Cours Gambetta, dans sa portion située entre les boulevards et la rue Loubet, soit remise en voie réservée « Riverains et livraisons ». En effet, depuis qu'elle a été classée en voie partagée, cela a généré une hausse de la circulation qui perturbe les usages des riverains.